

Image not found or type unknown



La SARL de famille : définition

Fiche pratique publié le **23/05/2014**, vu **438 fois**, Auteur : [Assistant-juridique.fr](#)

Une SARL de famille est une SARL à responsabilité limitée dont la spécificité est d'être constituée uniquement entre les membres d'une même famille : entre parents en ligne directe ou entre frères et sœurs ainsi que leurs conjoints. Comment fonctionne-t-elle ?

L'option n'affecte pas le régime juridique de la SARL, ni le régime de protection sociale des associés. Les effets de l'option sont uniquement d'ordre fiscal.

[Voir le guide](#)